

J'ai fait un rêve. Nous étions en 2010... ou en 2710, je ne sais plus. Les idées avaient évolué en matière de droit de vote aux étrangers et de naturalisation. Les êtres humains s'étaient accordés sur le fait que le droit de participer directement ou indirectement à la gestion des affaires publiques était celui de chaque citoyen, et que la citoyenneté politique n'était plus dépendante de la nationalité. Était considéré citoyen toute personne s'acquittant des taxes et impôts prélevés légitimement par l'état, pour la gestion de la vie sociale, selon les principes élémentaires de la solidarité civile. Chaque citoyen avait donc le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections gérant la vie politique, sociale et économique de l'état dans lequel il s'acquittait du moindre impôt. Quel beau rêve ! Mais je ne me fais aucune illusion, si les idées avaient évolué ainsi c'est que la situation géopolitique de la planète l'avait permis « dans l'intérêt du plus grand nombre » selon la formule consacrée. Mais qui est-il ce plus grand nombre ? Et comment se fait-il qu'il parvienne toujours à se forger un intérêt commun alors que depuis que l'homme existe l'intérêt des uns n'est pas celui des autres ? Il suffit de voir l'évolution des idées qui, comme chacun sait, n'évoluent pas toutes seules. Leur évolution ou non-évolution étant étroitement liées aux intérêts politiques et socioéconomiques des uns et des autres. Et comme ces intérêts divergent assidûment, les idées font pareil... assidûment. Il faut en conclure que dans mon rêve les idées avaient convergé et que le plus grand nombre s'était accordé sur un intérêt commun découlant de l'extension du droit de vote aux citoyens d'un état indépendamment de leur nationalité... nous étions en 2710. Toujours est-il que si j'ai rêvé ainsi c'est probablement dû à des antécédents. De 1963 à 1976, je n'ai pas rêvé, j'ai eu la chance de suivre l'enseignement dispensé par l'École Européenne de Bruxelles. Dans la cour de récréation aucun gamin ne devait renoncer à quoi que ce soit qui le constitue, culturellement entre autre, pour pouvoir jouer avec ses camarades tout en se conformant aux règles du jeu. Les gamins de plus de six nationalités différentes (nous étions en 1965) jouaient ensemble aux mêmes jeux. Pour chacun d'entre eux son inscription à l'école et l'acquittement (par ses parents) des droits d'inscription lui conférait automatiquement le droit de bénéficier des services de l'organisation scolaire et le devoir de se conformer à la réglementation fixant son bon fonctionnement. C'est comme ça que j'ai appris à jouer aux plus beaux jeux de ma vie. En me conformant au règlement de la première administration collective à laquelle j'ai eu à faire, j'ai même pu, notamment par voie de vote lors d'assemblées organisées, participer aux décisions concernant son évolution. Et voilà. Est-ce si difficile de s'inspirer d'un modèle qui, on le sait, est vieux comme le monde ? Ah oui ! pardon, j'oubliais : c'est plus complexe ! Bien sûr que l'évolution des idées est matière complexe mais encore une fois, en l'occurrence, qui a intérêt à ce qu'elles n'évoluent pas ? Et où est « l'intérêt du plus grand nombre » dont on nous dit inmanquablement qu'il sous-tend toute « bonne » décision ? Voilà l'espèce humaine ! Aussi capable d'évoluer dans des domaines dont la complexité dépasse parfois son propre entendement qu'incapable d'en faire autant dans d'autres. Patience et longueur de temps... dit le philosophe, c'est vrai que d'ici 2710 on devrait vraisemblablement trouver le temps d'identifier « le plus grand nombre » et de dégager « son intérêt » dans les matières qui nous occupent. Les idées évolueraient sans doute... peut-être dans le sens de mon rêve. Revons.

© Pietro Pizzuti

paru dans « La constitution belge », le Cri, sous la direction de Marc Verdussen